

## PREMIER SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Nous connaissons, bien-aimés, votre zèle pour l'observance religieuse, car, non contents des jeûnes prescrits, vous prenez encore soin de vos âmes en observant des jeûnes volontaires. Cependant, à cette ferveur, nous devons encore ajouter nos exhortations et nos avertissements, afin que, s'il en est de moins empressés dans cet exercice, ils se joignent en esprit d'obéissance à l'abstinence commune au moins durant ces jours; au cours de ceux-ci, en effet, il nous faut nous adonner avec plus d'application à ce qui est devenu une très sainte coutume. Ainsi mériterons-nous, en nous humiliant par le jeûne, de recevoir le secours divin contre tous nos ennemis. C'est, en effet, chose de grande importance que celle que nous vous prescrivons en vertu de notre autorité et à laquelle nous vous encourageons par charité, à savoir que, imposant quelque frein à notre liberté de manger, nous ayons à coeur de châtier nos corps et de nourrir les pauvres : qui restaure ceux-ci sustente son âme et échange des aliments éphémères contre des délices éternelles.

2. Qu'en place des cupidités mauvaises viennent donc les fruits des saints désirs. Que cesse l'iniquité, mais que la justice ne soit pas inactive. Que l'homme dont personne ne souffre l'oppression fasse sentir à quelqu'un sa compassion. C'est peu de chose, en effet que de ne pas prendre ce qui est à autrui, si l'on ne donne aussi ce qui est à nous. Nous sommes sous le regard du juste juge qui sait quels moyens il a donnés à chacun pour faire le bien. Il ne veut pas que ses dons restent inemployés, lui qui a départi à ses serviteurs telle et telle mesure de talents mystiques, en sorte que celui qui aura généreusement distribué ce qui lui était confié l'augmentera, et celui qui l'aura stérilement gardé le perdra. Aussi, bien-aimés, puisqu'il nous convient de célébrer le jeûne du septième mois, nous engageons votre sainteté à jeûner mercredi et vendredi; et samedi, nous veillerons ensemble auprès du saint apôtre Pierre; puissions-nous obtenir, par l'intercession de ses mérites, d'être délivrés de toutes tribulations ! Par Jésus Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles de siècles. Amen.

## DEUXIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Dieu, Créateur et Rédempteur du genre humain, veut que nous marchions par les sentiers de la justice vers les promesses de la vie éternelle; mais, parce que les tentations ne devaient pas manquer qui nous assailliraient de leurs attaques insidieuses sur le chemin des vertus, il nous a, bien-aimés, munis de secours nombreux pour nous permettre de briser les filets du diable; parmi eux, il en est un, très salubre, qu'il a donné à ses serviteurs : c'est à savoir de s'armer, contre toutes les ruses de l'ennemi, d'une courageuse abstinence et des oeuvres de la miséricorde. Celui, en effet, qui, dès l'origine, mit au coeur des premiers humains l'appétit d'un aliment interdit et, plus la séduction d'une nourriture, versa en des coeurs perversement crédules le poison de toutes les convoitises, celui-là ne cesse pas de remettre en oeuvre les mêmes tromperies; dans une nature dont il sait qu'elle fut corrompue par la graine qu'il y a semée, il recherche ce qui a levé de pareilles semailles, de telle sorte que, afin d'ébranler le zèle pour la vertu, il allume le désir de la volupté. Le progrès des chrétiens, en effet, est son propre châtement et il ne peut faire aucun mal aux âmes de ceux qui ont appris, avec l'aide du Seigneur, à régner sur leur corps. Une modération raisonnable et une sainte résolution doivent donc imposer un frein aux convoitises rebelles et il ne faut pas permettre aux appétits charnels de s'opposer aux désirs chastes et spirituels. Que l'homme intérieur sache être le maître qui commande à son être extérieur, et que l'esprit, gouverné par l'autorité divine, contraigne ce qui, en l'homme, est de la terre à obéir à la volonté bonne. Et, pour garder cet ordre, le secours du Roi très miséricordieux ne nous manque pas, en effet, lui qui nous a instruits de la méthode d'une si salubre discipline, prévoyant pour nous certains jours de jeûne au retour des saisons, jours au cours desquels la correction infligée au corps affermirait la force de l'âme.

2. Or le bienfait de ce remède, bien-aimés, a trouvé place en ce mois-ci également, le septième; il nous faut l'accueillir avec empressement et allégresse, afin que, en plus de l'abstinence à laquelle chacun s'exerce à titre spécial et personnel selon la mesure de ce qu'il peut faire, on s'adonne avec plus de coeur à celle-ci qui est ordonnée à tous en même temps. Car, dans tout l'exercice du combat chrétien, l'abstinence est grandement utile et efficace, à tel point que certains des plus féroces esprits démoniaques, qu'aucune objurgation des exorcistes n'arrive à chasser des corps qu'ils occupent, sont expulsés par la seule puissance des jeûnes et des prières, selon le mot du Seigneur : « Cette espèce de démon n'est chassée que par le jeûne et la prière. » La prière de celui qui jeûne est donc agréable à Dieu et terrible au diable et il n'échappe à personne quel grand bien elle obtient pour le salut de celui qui prie, puisqu'elle en procure un si notable à celui d'un autre.

3. Assurément, bien-aimés, il importe que, dans la pratique de notre observance, tous se montrent unanimement dévots; si pourtant il en est que la maladie empêche d'agir comme ils le voudraient, qu'ils rachètent au prix de leur argent l'oeuvre pénible qui est au-dessus de leurs forces. Multiples, en effet, sont les oeuvres de miséricorde qui garantissent un plus grand mérite à la nécessité même de manger, si l'on se purifie aussi bien que ceux qui jeûnent par l'ardeur à pratiquer la bonté. Car, s'il est vrai que s'épuisent en une peine stérile ceux qui n'omettent rien pour s'humilier par le jeûne, mais ne se sanctifient pas par la distribution d'aumônes qu'ils pourraient faire, il est juste que ceux qui ont moins de force pour se priver soient plus généreux dans leurs largesses pour nourrir les pauvres. Donc ce que, à cause de la faiblesse, on ne se refuse pas, qu'on le dépense volontiers pour soutenir l'indigence d'autrui et que l'on communique dans son propre besoin avec celui du pauvre. On ne taxera pas de faute le malade qui rompt le jeûne, si le pauvre qui a faim reçoit de lui sa nourriture; et il n'est pas souillé par les aliments qu'il prend, celui qui se purifie en faisant l'aumône, selon la parole du Seigneur : « Faites l'aumône et tout, pour vous, sera pur. »

4. Dans l'exercice de cette oeuvre, bien-aimés, ceux qui se privent du plaisir des festins doivent aussi amasser pour eux-mêmes les fruits de la miséricorde, afin que, ayant semé abondamment, ils moissonnent largement. Jamais, en effet, une telle récolte ne trompe celui qui y donne ses soins et elle ne comporte aucune incertitude quant à l'avenir, la culture qui s'applique aux oeuvres de la miséricorde. Tout ce que répand la main d'un tel semeur, la canicule ne le brûle pas, le torrent ne l'emporte pas, la grêle ne le verse pas. Les richesses répandues en oeuvres de miséricorde sont toutes et toujours garanties de rester intactes; non seulement elles demeurent entières, mais encore elles augmentent en quantité et se transforment en qualité. De biens terrestres sortent des biens célestes, de petites choses en naissent de grandes et un don temporel devient une récompense éternelle. Qui que tu sois donc, toi qui aimes les richesses, toi qui aspiras à voir se multiplier ce que tu possèdes, enflamme-toi de désir pour de tels profits, soupire après de tels accroissements de tes biens; de ceux-là, le voleur n'emporte rien, la mite ne

gâte rien, la rouille ne détruit rien. Ne désespère pas de percevoir tes intérêts, ne te défie pas de celui qui a reçu ton bien. «Ce que vous avez fait à l'un de ceux-ci, c'est à moi que vous l'avez fait»; comprends qui dit cela; et, en toute sécurité, les yeux de la foi grands ouverts, reconnais auprès de qui tu places ton avoir. Qu'il ne mette pas en doute le retour de son dû, celui dont le Christ est le débiteur. Que la générosité ne soit pas inquiète, ni triste le jeûne; «Dieu, en effet, aime celui qui donne avec joie.» Il est fidèle en ses paroles et paie abondamment les largesses qu'en sa bonté il a données pour qu'on en fasse des largesses, lui, Jésus Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## TROISIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Bien-aimés, nous savons par la prédication des saints prophètes de quelle valeur sont les jeûnes religieusement observés, pour gagner la miséricorde de Dieu et restaurer en sa condition la fragile nature humaine. Ces prophètes proclament, en effet, que seul le jeûne peut apaiser l'irritation de la justice divine, si souvent encourue par le peuple d'Israël à cause de son iniquité. C'est pourquoi le prophète Joël donne cet avertissement : «Parole du Seigneur votre Dieu : revenez à moi de tout votre coeur, dans le jeûne, les pleurs et les cris de deuil; déchirez vos coeurs et non vos vêtements et revenez au Seigneur votre Dieu; car il est miséricordieux et patient, généreux et riche en grâces»; et encore : «Sanctifiez un jeûne, annoncez la guérison», réunissez le peuple, sanctifiez l'assemblée». Cette exhortation, bien-aimés, il nous faut la recevoir aussi de notre temps, car il est indispensable que nous aussi «annoncions» les remèdes qui procurent cette «guérison», afin que, en observant cet antique moyen de sanctification, les chrétiens acquièrent par leur dévotion ce que les Juifs ont perdu par leur prévarication.

2. Or le respect des institutions divines a toujours, par rapport à toute pratique de ferveur personnelle, une place de choix, qui fait que ce que l'on observe en vertu d'une loi publique est plus sacré que ce qui dépend d'une disposition privée. L'exercice de l'abstinence que chacun s'impose à soi-même de son propre chef ne vise, en effet, qu'au bien d'une partie des chrétiens; par contre le jeûne qu'embrasse l'Eglise universelle ne laisse personne en dehors de sa purification générale; et le peuple de Dieu obtient le maximum de sa puissance, lorsque les coeurs des fidèles s'accordent tous dans l'unité d'une sainte obéissance et que, dans le camp de l'armée chrétienne, on voit partout un même entraînement et partout une même défense. Notre sanguinaire ennemi peut bien gronder d'une fureur toujours en éveil et tendre partout ses pièges secrets, il ne pourra cependant ni capturer ni blesser personne, s'il ne trouve personne qui soit sans armes, personne qui soit oisif, personne qui ne prenne sa part des oeuvres de la piété.

3. Ce jeûne solennel du septième mois, bien-aimés, nous invite donc à cette unité aussi puissante qu'invincible, afin que nous élevions vers le Seigneur des âmes libérées des soucis du siècle et des activités de la terre. Or, comme nous ne pouvons avoir tous constamment cette application pourtant toujours nécessaire, et que trop souvent l'humaine fragilité nous fait quitter les choses du ciel pour celles de la terre, profitons donc au moins de ces jours qui ont été prévus pour nous procurer les remèdes les plus salutaires; soustrayons-nous aux occupations du monde et dérobons un peu de temps qui nous serve à acquérir les biens éternels. «En beaucoup de choses, en effet, comme il est écrit, nous commettons tous des fautes.» Sans doute les dons que Dieu nous fait tous les jours nous purifient de bien des souillures; cependant des taches assez grossières demeurent le plus souvent imprimées sur les âmes négligentes, taches qu'il faudrait laver au prix d'un soin plus attentif et effacer à plus grands frais, Or on obtient, la remise la plus totale des péchés lorsque la prière de l'Eglise entière est une, et une sa profession de foi. Car, si le Seigneur promet d'accorder à la sainte et pieuse entente de deux ou trois tout ce qu'ils demanderaient, que refusera-t-il à un peuple de plusieurs milliers de personnes se soumettant pareillement à une même discipline et suppliant d'un seul coeur et dans un même esprit ?

4. C'est, aux regards du Seigneur, une chose grande et fort précieuse, bien-aimés, que le peuple entier du Christ s'applique ensemble aux mêmes devoirs et que les chrétiens de l'un et l'autre sexe, à tous les degrés et dans tous les ordres, collaborent dans un même sentiment; qu'une seule et même détermination les anime tous à fuir le mal et à faire le bien; que Dieu soit glorifié dans les oeuvres de ses serviteurs et l'auteur de toute bonté béni par une multiple action de grâces. Les affamés sont alors nourris, ceux qui étaient nus sont vêtus, les malades sont visités; personne ne cherche son propre intérêt, mais plutôt celui d'autrui, cependant que chacun se contente de la mesure qui lui convient, afin de pouvoir soulager la misère des autres; enfin il est facile de trouver quelqu'un qui donne avec joie, là où la règle qui mesure l'action est la possibilité de chacun. La grâce de Dieu, «qui opère tout en tous», rend commun à tous le fruit produit par les fidèles et leur rend commun le mérite. C'est que, en effet, le coeur peut être le même chez ceux dont les revenus ne sont pas les mêmes; et, d'autre part, lorsque quelqu'un se réjouit de la générosité d'un autre, celui qu'il n'a pu égaler par ses dons, il l'égale par l'affection. Dans un tel peuple, rien de vulgaire, rien qui crée l'opposition, lorsque tous les membres du corps entier s'entendent dans un même élan d'amour fraternel et que celui qui se glorifie de l'opulence des autres n'éprouve pas de confusion du fait de sa propre pauvreté. L'honneur de l'ensemble est la gloire de chaque partie et, lorsque nous sommes tous mus par l'Esprit de Dieu, ce qui est nôtre n'est pas seulement ce que nous accomplissons nous-mêmes, mais encore ce dont nous nous réjouissons dans les actions d'autrui.

5. Embrassons donc, bien-aimés, cette bienheureuse fermeté que donne une très sainte unité et entrons dans le jeûne solennel avec l'unanimité d'un propos animé par la bonne volonté. Rien n'est demandé à personne qui soit pénible, rien qui soit difficile et rien ne nous est imposé qui excède nos forces, qu'il s'agisse de se mortifier par l'abstinence ou de se montrer généreux dans l'aumône. Chacun sait ce qu'il peut et ce qu'il ne peut pas. A chacun d'estimer sa propre mesure, à chacun de se taxer selon un barème juste et raisonnable, afin que le sacrifice de la miséricorde ne soit pas offert avec tristesse ni compté parmi les pertes. Que l'on consacre à cette bonne oeuvre ce qui peut justifier le coeur, laver la conscience, être enfin utile et à celui qui reçoit et à celui qui donne. Heureuse, certes, et très digne d'admiration, l'intention de qui, aimant faire le bien, ne craint pas que les ressources viennent il lui manquer et ne doute pas que celui dont elle a reçu pour donner ne lui donne de quoi donner. Mais comme une telle grandeur d'âme n'appartient qu'au petit nombre, la perfection de la piété filiale exige aussi que l'on ne délaisse pas le soin de ses proches; aussi, sans préjuger des plus parfaits, vous exhortons-nous d'une manière générale en vous donnant pour règle d'exécuter le commandement de Dieu selon la mesure de vos possibilités. Il convient que la bonté soit joyeuse; aussi doit-elle régler sa générosité de telle sorte que, grâce à celle-ci, les pauvres se réjouissent d'être sustentés et que les besoins domestiques ne viennent pas à en souffrir. «Celui qui fournit au semeur la semence, donnera le pain pour vous nourrir, multipliera votre semence et fera croître les fruits de votre justice.»

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons ensemble les veilles auprès du saint apôtre Pierre, dont les mérites et les prières, nous en avons la confiance, feront que la miséricorde de notre Dieu nous soit accordée en tout; par notre Seigneur Jésus Christ qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## QUATRIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Une coutume qui vous est familière, bien-aimés, vient en aide à notre prédication et le retour de la saison apporte son soutien au devoir du pontife; ainsi nous ne trouverons ni pesant ni pénible ce que la loi demande en même temps que l'ordonne la ferveur de la volonté; lorsque, la grâce de Dieu aidant, l'une et l'autre concourent pour ne plus faire qu'une, la lettre ne tue pas, mais l'esprit vivifie. Or, «où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté», cette liberté qui obéit à la loi, non par crainte, mais par amour. L'obéissance, en effet, adoucit le commandement et l'on ne sert pas en esclave d'une dure nécessité là où l'on aime ce qui est ordonné. Lors donc que nous vous exhortons, bien-aimés, à certaines pratiques instituées dès l'ancien Testament, nous ne vous soumettons pas au joug de l'observance judaïque et nous ne vous prescrivons pas un usage qui fut propre à un peuple charnel. L'abstinence chrétienne l'emporte sur ses jeûnes et, si quelque chose nous est commun avec lui quant au temps où nous l'observons, il ne concorde pas quant à la manière de le faire. Qu'ils nient, eux, leur processions « nu-pieds» et que la tristesse de leurs visages fasse éclater la vanité de leurs jeûnes; pour nous, ne changeant en rien l'honnêteté de notre comportement et ne nous abstenant pas des travaux justes et nécessaires, nous restreignons notre liberté de manger par une sobriété toute simple, en sorte que, dans l'usage des aliments, il s'agisse pour nous de fixer librement une mesure, non de condamner la créature.

2. Libre à chacun de nous de soumettre son corps à des pénitences volontaires et de dompter, tantôt plus modérément, tantôt plus rigoureusement, les désirs charnels qui s'opposent à l'esprit. Il faut cependant qu'à certains jours, tous célèbrent également un jeûne général; la dévotion est alors plus efficace et plus religieuse, un même coeur et un même sentiment animant les oeuvres de piété de toute l'Église. Ce qui est commun, en effet, doit passer avant ce qui est personnel et il faut comprendre que l'utilité reçoit le premier rang là où demeure vigilante la sollicitude de tous. Que chacun se garde donc diligent dans son observance et que, après avoir implore le secours de la protection divine, il saisisse les armes célestes pour lutter contre les pièges de l'esprit du mal. Mais le soldat de l'Église, même s'il peut se comporter courageusement dans des combats singuliers, luttera cependant plus sûrement et plus heureusement si, face à l'ennemi, il se tient ostensiblement parmi l'armée rangée en bataille : là il n'engagera pas le combat avec ses seules forces, mais, uni aux bataillons de ses frères sous le commandement du Roi invincible, il livrera une guerre qui est celle de tous. L'issue du combat est, en effet, moins hasardeuse quand on se mesure avec l'ennemi à plusieurs que quand on le fait en isolé; et il n'est pas facilement exposé aux coups, celui que, sous la protection du bouclier de la foi, défend non seulement sa propre vaillance, mais aussi celle des autres; ainsi, là où est une la cause de tous, une aussi sera la victoire.

3. Notre adversaire ne cesse pas de nous tendre des pièges, usant de l'art varié de ses tentations, et l'unique but de ses artifices est de pouvoir détourner des commandements de Dieu ceux qui ont été rachetés par le sang du Christ; il nous faut donc veiller en toute attention pour n'être blessés par aucune des armes que peut lancer l'ennemi. Car ses traits, loin d'être rudes à nos sens corporels, flattent grandement la chair afin de nuire à l'âme. Ils attirent les yeux vers toutes sortes de choses désirables, pour que la beauté du monde, tantôt allume les yeux de la concupiscence, et tantôt engendre les erreurs de la superstition. L'ouïe aussi est frappée doucement de sons pleins de dangers, afin qu'une mélodie voluptueuse relâche la fermeté de l'âme et que des coeurs sans prudence et peu sur leurs gardes se laissent prendre, grâce à l'accoutumance, à des douceurs mortelles. Mais les secours de la grâce divine et les préceptes de la doctrine évangélique rendent ces ruses du diable inefficaces et vaines. Car ceux qui ont reçu l'Esprit saint et chez qui la crainte du Seigneur vient non de la peur du châtement, mais de l'amour de Dieu, ceux-là foulent aux pieds, par une foi que rien n'entame, les lacets de ces pièges : de la sorte, ils usent de la beauté de toutes les créatures pour glorifier et louer leur auteur et ils aiment par-dessus toutes choses celui par qui ont été faites toutes choses.

4. Que ce soit donc vers l'admiration pour ce Créateur, bien-aimés, que se tournent tous les coeurs fidèles; que, par une abstinence avisée, ils recherchent en lui des délectations qui ne soient pas corruptibles, mais éternelles, et que, dans une chasteté sans tache, ils s'enflamment d'amour pour le Bon sans qui nul n'est bon. La tradition des exercices de la vie chrétienne, en effet, nous a été donnée, qui veut que, retranchant toute volupté illicite, nous brûlions de désir pour des délices saintes et spirituelles. Et, bien que nous ayons toujours à nous appliquer aux vertus, certains jours cependant ont précisément été consacrés à l'observance commune de la mortification, afin que l'âme encore embarrassée de désirs terrestres et arrêtée par les soucis du siècle, puisse, au moins par intervalles, tourner ses aspirations vers les réalités divines; afin aussi

que, étant une portion du champ divin, elle porte des fruits dignes des greniers célestes. Il y a, en effet, espérance de récolter là où il y aura eu diligence à semer.

5. Ces choses brièvement rappelées, bien-aimés, à l'occasion du temps et pour votre progrès, nous vous notifions le jeûne du septième mois; ce jeûne, nous vous le confirmons, ne consiste pas seulement à s'abstenir d'aliments, mais aussi à oeuvrer pour la miséricorde; c'est pourquoi, ce que vous soustrayez à votre usage par une religieuse restriction, faites-le passer à l'alimentation des pauvres et à la nourriture des malades; dans un sentiment de bienveillance ouvert à tous, prenez, certes, à coeur tous ceux qui sont dans le besoin, mais souvenez-vous surtout de ceux qui sont membres du corps du Christ et nous sont unis par l'unique foi catholique. Car nous devons davantage aux nôtres en raison de la participation à la même grâce qu'aux autres en raison de la communion à la même nature.

6. Que la bonté chrétienne abonde donc en vous, bien-aimés; et, comme vous désirez que ce retour annuel de la saison soit riche en fruits, puissent vos coeurs être également féconds pour nourrir les pauvres. Dieu, à qui tout appartient, aurait, certes, pu leur donner les biens nécessaires et leur accorder des moyens tels qu'ils n'aient aucunement besoin de vos largesses; mais, à eux comme à vous, il aurait manqué de grandes occasions de vertus si les uns ne gagnaient pas la couronne de la patience en supportant l'indigence et si les autres n'acquéraient pas la gloire de la miséricorde en se laissant pousser à celle-ci par leur propre abondance. La providence divine a admirablement disposé qu'il y ait dans l'Église et de saints pauvres et de bons riches, qui soient mutuellement utiles les uns aux autres par leur diversité même, ceux qui reçoivent rendant grâces à Dieu et ceux qui donnent rendant grâces à Dieu, les uns et les autres méritant ainsi les récompenses éternelles et incorruptibles; car, ainsi qu'il est écrit, d'une part, «la patience du pauvre ne périra pas à jamais», et, d'autre part, «le Seigneur aime qui donne avec joie». Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles auprès du saint apôtre Pierre, espérant être aidés de ses prières, en sorte que le Dieu des miséricordes nous écoute, apaisé qu'il sera par le sacrifice du jeûne; par Jésus Christ notre Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## CINQUIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Bien-aimés, c'est un jeûne sacré que nous publions en ce septième mois, désirant qu'on y pratique les exercices d'une dévotion qui soit générale et vous incitant avec confiance par nos paternelles exhortations à rendre chrétien par votre observance ce qui autrefois fut juif. Il est, en effet, convenable en tout temps et en accord avec l'un et l'autre Testaments, de rechercher la miséricorde divine par la mortification et de l'esprit et du corps. Car l'homme n'a rien de plus efficace pour fléchir Dieu par la prière que de se juger soi-même et de ne jamais cesser de demander pardon, sachant bien qu'il n'est jamais sans faute. Car la nature humaine a en soi d'une manière générale – non que le Créateur l'y ait mis, mais c'est l'homme prévaricateur qui l'a contracté et transmis à ses descendants par la loi de la génération – que d'un corps corruptible naît quelque chose qui peut aussi corrompre l'âme. De là vient que l'homme intérieur, si toutefois il a été déjà régénéré dans le Christ et délivré des chaînes de l'esclavage, soutient des combats continuels contre la chair et, tout à la fois, réprime les désirs de celle-ci et souffre de ses révoltes. Dans cette division, il n'est pas facile d'obtenir une si parfaite victoire que ne nous retiennent pas les liens qu'il nous faut briser, ni ne nous blesse ce qu'il nous faut exterminer. Si sagement et prudemment que l'âme, juge suprême, commande aux sens extérieurs, la tentation sera toujours très proche, au milieu même des soins à donner et des mesures à prendre pour gouverner et nourrir le corps. Qui, en effet, s'affranchira tellement, tantôt du plaisir physique, et tantôt de la douleur, que la partie spirituelle de son être ne soit pas elle-même touchée par ce qui flatte ou fait souffrir extérieurement ? La joie n'admet pas la division, la tristesse ne connaît pas le partage : il n'est rien dans l'homme que la colère n'enflamme, rien que la joie ne détende, rien que la maladie n'affecte. Et comment pourra-t-on s'éloigner du péché lorsqu'une même passion impressionne à la fois et la partie qui gouverne et la partie qui est soumise ? C'est avec raison que le Seigneur assure que «l'esprit est prompt, mais la chair est faible.»

2. Or, de peur que le désespoir ne nous mène jusqu'à une lâcheté paresseuse, le Seigneur assure que ce qui est impossible à l'homme à cause de sa faiblesse propre, lui devient possible grâce à la force divine. «Étroit, en effet et rude est le chemin qui mène à la vie» et personne ne s'y engagerait, personne n'y avancerait d'un pas, si le Christ n'en avait ouvert la difficile entrée en se faisant lui-même la route; l'auteur du chemin devient ainsi la force de celui qui marche, car c'est le même qui introduit au travail et qui conduit au repos. En lui est donc notre espérance de vie éternelle et, en lui aussi, le modèle de notre patience. En effet, si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui; car, ainsi que le dit l'Apôtre «celui qui prétend demeurer dans le Christ doit lui-même marcher comme celui-là a marché». Autrement, mensongère est la profession dont nous montrons l'image, si nous ne suivons pas les lots de celui dont nous nous faisons gloire de porter le nom, lois qui, à la vérité, ne nous seraient pas à charge et nous délivreraient de tout danger, si nous n'aimions rien d'autre que ce qu'il nous est commandé d'aimer.

3. Car il y a deux amours dont procède tout vouloir, amours différents par leurs qualités comme distincts par leurs auteurs. L'âme raisonnable, en effet, qui ne peut être sans amour, est éprise ou de Dieu ou du monde. Dans l'amour de Dieu, rien n'est excessif, dans l'amour du monde, au contraire, tout est nuisible. Aussi faut-il s'attacher inséparablement aux biens éternels et user comme en passant des biens temporels; de la sorte, pour nous qui sommes en voyage et nous hâtons de retourner à la patrie, tous les succès qui nous arriveront de ce monde seront un viatique pour la route, non un appât qui nous invite à demeurer. C'est pourquoi le saint Apôtre proclame : «Le temps se fait court. Reste donc que ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas; ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient pas et ceux qui sont dans la joie, comme s'ils n'étaient pas dans la joie; ceux qui achètent, comme s'ils ne possédaient pas; ceux qui usent de ce monde, comme s'ils n'en usaient pas. Car elle passe, la figure de ce monde.» Mais de ce qui flatte par la beauté, par l'abondance, par la variété, on ne se sépare pas facilement, à moins que, dans cette beauté des choses visibles, on n'aime le Créateur plutôt que la créature, ce Créateur qui, lorsqu'il dit : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir», ne veut pas que nous laissions se relâcher en rien les liens de son amour. Et, en joignant aussi à ce précepte celui de l'amour du prochain, il nous commande d'imiter sa bonté : ainsi aimerons-nous ce qu'il aime et ferons-nous ce qu'il fait. Nous sommes, il est vrai, «le champ de Dieu, l'édifice de Dieu» et «ni celui qui plante n'est quelque chose, ni celui qui arrose, mais celui qui donne la croissance, Dieu»; et, cependant, il exige en tout le service de notre ministère et veut que nous soyons les dispensateurs de ses dons, en sorte que celui qui porte en soi l'image de Dieu exécute la volonté de Dieu. C'est pourquoi, dans l'Oraison dominicale, nous disons ces paroles sacrées : «Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.» Que demandons-nous par ces mots, sinon que Dieu se



soumette celui qu'il ne s'est pas encore soumis et fasse que, sur la terre, les hommes soient les ministres de sa volonté, comme les anges le sont au ciel ? En demandant cela, nous aimons Dieu, nous aimons aussi le prochain; et il n'y a pas alors en nous plusieurs amours, mais un seul, puisque nous désirons à la fois que le serviteur serve et que le Maître commande.

4. Cette disposition, bien-aimés, qui exclut donc l'amour terrestre, se fortifie par l'habitude des bonnes oeuvres, car il est indispensable que la conscience trouve son plaisir dans l'exercice de la justice et fasse volontiers ce qu'elle sera heureuse d'avoir fait. C'est pourquoi on embrasse le jeûne, on multiplie les largesses, on observe la justice, on est assidu à la prière et on fait en sorte que le désir de chacun devienne le souhait de tous.

Le dur labeur est un aliment pour la patience, la mansuétude éteint la colère, la bienveillance foule aux pieds l'envie, les convoitises immondes sont exterminées par les saints désirs, l'avarice est chassée par la libéralité et le fardeau des richesses devient l'instrument des vertus. Mais comme les ruses du diable ne chôment pas, même au milieu d'une si sainte ardeur, est-ce très opportunément qu'à certains moments de l'année a été institué un moyen de renouveler nos forces : ainsi, lorsque l'esprit, dans son avidité pour les biens présents, peut se glorifier de la clémence du ciel et de la fécondité des champs et que, les récoltes serrées dans de spacieux greniers, il peut dire à son âme : «Tu as quantité de biens, mange». il reçoit alors une réprimande prononcée par Dieu et s'entend dire par celui-ci : «Insensé, cette nuit même, on va te redemander ton âme; et ce que tu as amassé, qui l'aura ?» Telle doit être la méditation spécialement attentive du sage, afin que, les jours de cette vie étant brefs, et incertains ses délais, la mort ne surprenne jamais à l'improviste celui qui doit mourir, et qu'une fin sans préparation ne survienne à celui qui sait qu'il est mortel.

C'est pourquoi, pour aider aussi bien à la sanctification de nos corps qu'à la restauration de nos âmes, nous jeûnerons mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles auprès du saint apôtre Pierre, dont les prières nous aideront à réaliser nos saints désirs; par le Christ notre Seigneur, qui, avec le Père et l'Esprit saint, vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

## SIXIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Bien-aimés, il n'est rien en quoi la providence divine ne vienne en aide à la dévotion des fidèles. Car, lorsque les âmes et les corps doivent s'adonner à une vie sainte, voici que les éléments du monde eux-mêmes se mettent aussi à leur service : c'est, en effet, la révolution précise et distincte des jours et des mois qui nous ouvre certaines pages du livre des commandements; ainsi le temps dit en quelque sorte à haute voix ce à quoi nous exhortent les dispositions sacrées. Aussi, maintenant que le retour de l'année a ramené pour nous le septième mois, je n'ignore pas que votre zèle est intérieurement poussé à célébrer le jeûne solennel; car vous avez appris pour l'avoir éprouvé combien une telle préparation purifie et l'extérieur et l'intérieur de l'homme, en sorte que, lorsque l'on s'abstient de ce qui est licite, on refuse plus facilement ce qui est illicite. Mais la discipline de l'abstinence, bien-aimés, ne se limite pas à la seule mortification du corps, ni à la seule restriction dans la nourriture. Il y a, en effet, de plus grands biens à retirer d'une telle vertu quand il s'agit de cette chasteté de l'âme qui non seulement foule aux pieds les désirs de la chair, mais encore méprise les vanités de la sagesse du monde, selon la parole de l'Apôtre : «Veillez à ce que nul ne vous trompe au moyen de la philosophie et d'une vaine séduction, selon une tradition tout humaine.»

2. Il faut donc s'abstenir d'aliments, mais plus encore jeûner d'erreurs, afin que l'âme, ne s'adonnant à aucune volupté charnelle, ne soit non plus prisonnière d'aucun mensonge. Comme aux jours du passé, en effet, il ne manque pas, en les nôtres aussi, d'ennemis de la vérité qui osent provoquer des guerres civiles au sein de l'Église catholique pour amener des ignorants à acquiescer à des dogmes impies et pour se glorifier ainsi qu'accroissent leur nombre ceux qu'ils auront pu séparer du corps du Christ. Qu'est-ce, en effet, qui s'oppose autant aux prophètes, contredit autant les évangiles, s'élève enfin autant contre l'enseignement des apôtres que la doctrine qui prêche une seule et unique nature dans le Seigneur Jésus-Christ né de la Vierge Marie et intemporellement coéternel au Père éternel ? S'il faut entendre une telle nature comme étant celle d'un homme, où est la divinité qui nous sauve ? S'il faut l'entendre comme étant seulement celle de Dieu, où est l'humanité qui est sauvée ? Mais la loi catholique, qui fait front à toutes les erreurs, repousse toutes ensemble de telles impiétés en condamnant Nestorius qui sépare le divin de l'homme, en maudissant Eutychès qui fait disparaître l'humain dans le divin. Vrai Dieu, en effet, le Fils du vrai Dieu, qui possède unité et égalité avec le Père et l'Esprit saint, lui-même a daigné être vrai homme, sans que ni sa conception en la Vierge sa mère, ni son enfantement par celle-ci ne l'aient séparé de la chair; ainsi s'est-il uni l'humanité en restant immuablement Dieu; ainsi a-t-il communiqué la Divinité à l'homme en ne le consumant pas, mais en l'enrichissant par cette glorification. Celui qui, en effet, a été mis dans la condition d'esclave, n'a pas cessé d'être dans la condition de Dieu; l'une n'est pas juxtaposée à l'autre, mais il est un dans l'une et l'autre; ainsi, de fait que le Verbe s'est fait chair, notre foi ne doit aucunement se laisser troubler par la variété des manifestations, mais, aussi bien en face des miracles opérés par puissance que devant les opprobres soufferts, elle doit croire tout autant Dieu celui qui est homme qu'homme celui qui est Dieu.

3. Que cette profession de foi, bien-aimés, sorte du fond de votre coeur; rejetez par elle les inventions impies des hérétiques, afin que vos jeûnes et vos aumônes ne soient souillés d'aucune contamination de l'erreur; en effet, l'offrande que l'on fait d'un sacrifice est pure, et sainte la générosité qu'inspire la miséricorde, lorsque ceux qui s'en acquittent comprennent ce qu'ils font. Car, puisque le Seigneur a dit : «Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous», vous devez participer à la sainte Table sans douter aucunement de la vérité du corps et du sang du Christ. On reçoit, en effet, par la bouche ce que l'on croit par la foi et c'est inutilement que répondent Amen ceux qui disputent contre ce qu'ils reçoivent. Par ailleurs, puisque le Prophète dit : «Heureux qui comprend le pauvre et le malheureux» celui-là distribue d'une façon louable vêtements et nourriture aux pauvres, qui sait qu'il habille et nourrit le Christ dans les indigents; celui-ci a dit lui-même, en effet : «Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.» Aussi, vrai Dieu et vrai homme, tel est l'unique Christ, riche en sa condition, pauvre en la nôtre, recevant les dons et répandant les dons, partageant le sort des mortels et vivifiant les morts, «pour que, au nom de Jésus Christ, tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers et que toute langue proclame que le Seigneur Jésus Christ est dans la gloire de Dieu le Père», vivant et régnant avec le saint Esprit dans les siècles des siècles. Amen.

## SEPTIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Bien-aimés, les apôtres, sachant que le Seigneur Jésus Christ était venu en ce monde non pour abolir la loi, mais pour l'accomplir, ont fait donc leurs institutions une distinction parmi les ordonnances de l'ancien Testament, en choisissant certaines, telles qu'elles avaient été établies, pour qu'elles servent, à l'enseignement de l'Évangile et que, après avoir été jusque-là coutumes juives, elles deviennent, observances chrétiennes. En effet, bien qu'aient cessé la multiplicité des victimes, la différence entre les divers baptêmes, le repos du sabbat et jusqu'à la circoncision de la chair, beaucoup de préceptes moraux empruntés aux livres mêmes des Juifs demeurent encore valables pour nous. Ainsi, lorsqu'il est dit en ceux-ci : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur» et «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», nous savons par l'enseignement du Christ Seigneur qu'«à ces deux commandements se rattachent toute la Loi et les prophètes»; et si grand est le lien entre les deux Testaments dans le précepte de cette double charité que, sans l'union de ces deux vertus, il ne se trouve personne qui ait été justifié ni par la Loi ni par la grâce. Il est aussi des parties des ordonnances légales prescrivant de faire certaines choses et interdisant d'en faire d'autres, qui gardent la force issue de leur antique autorité. Et ne pensons pas que la perfection de l'Évangile leur soit opposée, du fait que l'ardeur, pour la vertu pousse à faire volontairement davantage et que le châtement dû aux crimes soit remis par le remède de la pénitence. Le Seigneur dit, en effet : «Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.» Mais comment la justice sera-t-elle plus abondante, si «la miséricorde ne prévaut ?» Et qu'y a-t-il d'aussi juste ou d'aussi digne pour la créature faite à l'image et ressemblance de Dieu, que d'imiter son auteur ? Car celui-ci a mis le pardon des péchés, au principe de la restauration et de la sanctification des croyants, en sorte que, une fois écartée la sévérité du châtement et aboli tout supplice, le coupable soit rendu à l'innocence et que la cessation du péché devienne le début des vertus.

2. Du fait donc, bien-aimés, que nous empruntons aux enseignements de l'antique doctrine le jeûne du septième mois pour la purification de nos âmes et de nos corps, nous ne nous imposons pas le fardeau de la loi, mais nous embrassons une utile continence en la mettant au service de l'évangile du Christ. Car, en cela aussi, la justice chrétienne peut être plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, n'abolissant pas la loi, mais refusant de la comprendre d'une façon charnelle. En effet, nos jeûnes ne doivent pas ressembler aux jeûnes de ceux à qui le prophète Isaïe disait, l'Esprit saint parlant par lui : «Vos nouvelles lunes, vos sabbats, votre jour solennel, je ne les supporte plus; votre jeûne, vos fêtes et vos solennités, mon âme les a en horreur.» Aussi le Seigneur, enseignant à ses disciples la manière de jeûner, leur dit-il : «Quand vous jeûnez, ne vous donnez pas un air sombre comme font les hypocrites; ils prennent une mine défaite pour qu'on voie bien qu'ils jeûnent. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense.» Quelle récompense, sinon celle de la louange humaine ? Par désir de cette dernière, on montre habituellement les dehors de la justice et, alors qu'on ne se soucie nullement de la conscience, on aime une fausse réputation; l'injustice, qui se dénonce elle-même en se cachant, se réjouit ainsi d'une opinion mensongère.

3. Que ce jeûne raisonnable et saint ne soit donc aucunement souillé de la jactance qui se traduit en louange et en ostentation et que nul fidèle ne veuille faire dépendre son bien de jugements humains. A qui aime Dieu, il suffit de plaire à celui qu'il aime, car on ne doit pas souhaiter de récompense plus grande que l'amour lui-même; en effet, tel est l'amour qui vient de Dieu que Dieu lui-même est cet amour; c'est de lui, en vérité, que l'âme pieuse et pure se réjouit tellement d'être remplie qu'elle ne désire trouver sa joie en nulle autre récompense qu'en lui. Rien de plus vrai, en effet, que ce que dit le Seigneur : «Là où sera ton trésor, là aussi sera ton coeur.» Qu'est-ce que le trésor de l'homme, sinon en quelque façon la somme de ses profits et l'ensemble de ses travaux ? «Car ce que l'on sème, on le récolte,» et tel le travail de chacun, tel aussi son gain; là donc où l'on prend plaisir et jouissance, là aussi s'attachent le coeur et son souci. Mais nombreux sont les genres de richesses et variées les sources de joie; aussi le trésor de chacun est-il le sentiment qui anime son désir : si celui-ci est appétit de biens terrestres, il ne tend pas heureux, mais misérables ceux qui l'ont en partage. Par contre, ceux qui ont du goût pour les biens d'en-haut et non pour ceux de la terre, et qui sont tendus non pas vers des choses qui doivent périr, mais vers celles qui sont éternelles, ceux-là ont des richesses incorruptibles déposées en celui dont le prophète parle en ces termes : «Dans tes trésors est notre salut, sagesse et doctrine et piété viennent du Seigneur: ce sont là trésors de justice.» Ces richesses font que, la grâce de Dieu aidant, les biens de la terre eux-mêmes se muent en biens célestes; beaucoup d'hommes, en effet, usent des richesses qui leur ont été légitimement léguées ou qu'ils

ont acquises d'une autre manière pour en faire l'instrument de leur bienfaisance : En distribuant pour le soulagement des pauvres ce qui peut leur être superflu, ils amassent pour eux-mêmes des biens inamissables; ce qu'ils ont mis de côté par leurs aumônes n'est plus exposé à se perdre et ils auront à juste titre leur cœur là où ils ont leur trésor; car le plus grand des bonheurs est de faire valoir de pareilles richesses, de façon à les faire croître sans craindre qu'elles viennent à périr.

4. «Pratiquons donc, bien-aimés, le bien à l'égard de tous et surtout de nos frères dans la foi,» et consacrons aux fruits de notre abstinence le septième mois qui, dès le principe, jouit d'une valeur mystique à cause de l'esprit septiforme et se trouve consacré par le nombre même qu'il porte. Dans ce but, jeûnons solennellement mercredi et vendredi; et samedi, célébrons les veilles auprès de saint Pierre, dont les prières et les mérites intercéderont pour nous, afin que, dans la mesure où chaque fidèle a reçu le bon vouloir, dans la même mesure lui soit donné le pouvoir, moyennant le secours de celui qui vit et règne avec le Père et l'Esprit saint dans les siècles des siècles. Amen.

## HUITIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Tout l'enseignement des divins commandements, bien-aimés, produit principalement ce résultat dans le coeur des fidèles que l'amour égaré soit vaincu par le droit amour et le désir du péché détruit par la joie trouvée dans la justice, selon la parole de l'Écriture : «Ne suis pas tes désirs et détourne-toi de ton inclination.» Mais il y a dans l'âme humaine beaucoup de bons désirs et d'inclinations louables; si donc il nous est ordonné de ne pas obéir à nos sentiments, qu'est-ce à dire, sinon que nous est défendu le désir et interdite l'inclination dont l'origine est en nous-mêmes et qui sont déclarés mauvais parce qu'il est prouvé qu'ils sont nôtres ? Pour les distinguer des désirs qui viennent de Dieu, il est dit justement à l'homme : «Ne suis pas tes désirs»; il saura ainsi qu'il doit éveiller ceux qu'il aura reconnus pour siens. C'est donc bien à propos que le Seigneur, dans la prière qu'il nous a transmise, n'a pas voulu que nous disions à Dieu : «Que notre volonté soit faite», mais : «Que ta volonté soit faite»; c'est-à-dire non pas celle que suscite la chair, mais celle qu'inspire le saint Esprit. Or, d'où est conçu ce désir auquel il faut toujours s'opposer, ceux qui se savent fils d'Adam le comprennent sans peine; après qu'a péché le père du genre humain, ils ne doutent pas que ne soit vicié dans ses rejetons ce qui a été corrompu dans sa racine. Sans doute la grâce de notre Seigneur Jésus Christ nous a fait passer de l'ancienne créature à la nouvelle et l'homme céleste nous a dépouillés de l'image de l'homme terrestre; cependant, aussi longtemps que nous portons ce corps mortel, il nous est nécessaire de combattre contre les désirs de la chair. Il est bon, en effet, pour l'âme soumise à Dieu, de craindre de tomber et d'avoir quelque chose à vaincre, car «la puissance se déploie dans la faiblesse» et ce qui nous exerce par la maîtrise de nous-mêmes est ce qui nous conduit à la gloire.

2. C'est pourquoi, bien-aimés, abstenons-nous de ce qui nous flatte tout en nous nuisant; la loi du péché qui est dans nos membres doit être vaincue par la loi de Dieu. Ainsi, malgré les innombrables séductions qui dressent leurs embuscades en usant de tous les sens du corps, l'âme dont Dieu est le souverain bien et la vraie joie habitera pourtant au sein de chastes et spirituelles délices, possédant l'ampleur de la sagesse et la lumière de la vérité. En effet, si l'homme doué de raison se présente soi-même à soi et, par un sincère examen, juge ses actes sous tous leurs aspects, trouvera-t-il, dans l'intime de sa conscience, autant de plaisir dans l'injustice commise que dans la rectitude conservée ? La volupté charnelle lui procurera-t-elle autant de satisfaction que le désir spirituel ? Il n'a absolument rien obtenu des biens propres aux vertus, il n'a rien goûté de la douceur de la piété, celui qui préfère se souiller dans les choses immondes plutôt que de briller avec éclat dans celles qui sont saintes. La raison ne permet pas à des coeurs qui ne sont pas totalement prisonniers de trouver le même plaisir à satisfaire leur colère qu'à renoncer à leur vengeance, ou encore de tirer autant de joie de richesses mal acquises aux dépens du bien d'autrui que de richesses bien dépensées puisées dans leur propre bien. Une tempérance économe est toujours plus heureuse qu'un luxe prodigue; il y a un plus grand repos pour les humbles que pour les superbes et l'esprit s'établit plus haut qui, au milieu des choses défendues ou offertes, regarde comme plus sûr d'espérer en celles du ciel que d'aimer celles de la terre. Mais, pour que l'âme religieuse excelle en ce progrès et obtienne ce droit de commander qui lui est propre, il faut soumettre le corps, qui doit être tenu en sujétion, à la mortification du jeûne. Bien que ce dernier mot semble s'appliquer, en un sens général, à toute maîtrise de soi, il se rapporte cependant, au sens propre, à la restriction dans la nourriture; il est utile, en effet, de ne pas prendre volontairement maintenant ce qui, à l'origine, a causé le mal pour avoir été utilisé malgré la défense; ainsi, de même que la concupiscence fut alors source de blessure, de même l'abstinence sera à présent source de guérison.

3. Tout temps, bien-aimés, convient, certes, à l'emploi de ce remède; mais nous en avons un plus apte que tous, celui d'à présent, dont nous voyons qu'il fut choisi aussi bien par les apôtres dans leurs usages, que par la loi dans les siens, à cette fin que, en ce septième mois comme aux autres jours de l'année, nous nous amendions par des purifications spirituelles. Unissant, en effet, en une résolution unique trois pratiques, à savoir la prière, l'aumône et le jeûne, nous obtiendrons de Dieu qui est miséricordieux, et la maîtrise de nos convoitises et l'exaucement de nos demandes et la remise de nos péchés; par notre Seigneur Jésus Christ qui vit et règne avec le Père et l'Esprit saint dans les siècles des siècles. Amen.

## NEUVIEME SERMON SUR LE JEUNE DU SEPTIEME MOIS

1. Je sais parfaitement, bien-aimés, que la plupart d'entre vous sont si ardents pour ce qui concerne la pratique de la vie chrétienne qu'ils n'ont pas besoin d'être stimulés par nos exhortations. Ce qui, depuis longtemps, a été aussi bien établi par la tradition que confirmé par la coutume n'échappe pas à la connaissance des personnes instruites ni au zèle des personnes pieuses. Il est cependant du devoir de l'évêque de prendre également soin de tous les fils de l'Église; c'est pourquoi nous vous engageons tous pareillement à vous adonner à ce qui est utile aux ignorants comme aux doctes, car nous les aimons tous ensemble; ainsi célébrons avec une foi allègre, par la mortification du corps et de l'âme, le jeûne auquel nous invite le retour du septième mois. Bien que réduire la nourriture paraisse n'affecter proprement que la chair, il n'est pourtant rien de ce qui est concédé ou refusé à nos sens corporels qui ne concerne aussi bien celui qui commande que celui qui obéit. Chaque homme a en soi une double loi selon laquelle il doit se maîtriser lui-même et il n'est pas un élément de nos actes que l'on puisse référer uniquement au corps, tandis qu'il en est beaucoup que l'on doit rapporter uniquement à l'esprit; aussi devons-nous sagement remarquer combien il est inconvenant et injustifié que, ce qui est prescrit par le supérieur, l'inférieur le néglige. Pour que l'âme raisonnable mortifie efficacement ce qui lui est extérieur, il faut aussi qu'elle pratique les jeûnes qui lui sont propres, car il convient de s'opposer non seulement aux désirs de la chair mais aussi aux convoitises de l'esprit, selon la parole de l'Écriture : «Ne suis pas tes désirs et détourne-toi de ton inclination.» Celui qui jeûne en s'abstenant de ce que désire la chair, qu'il jeûne aussi en s'abstenant de ce que convoite perversément l'être intérieur. Le pire aliment de l'âme, en effet, est de vouloir ce qui n'est pas permis; funeste est la jouissance que goûte le coeur soit en se nourrissant d'un gain honteux, soit en s'élevant par l'orgueil, soit en trouvant sa joie dans la vengeance. A ces sentiments, certes, les mouvements du corps apportent aussi leur concours, mais toutes choses regardent vers leur origine et, pour juger de la qualité d'un acte, il faut remonter là où l'on découvre les premiers mouvements de la volonté; or détourner celle-ci de désirs pervers est le meilleur et le plus grand des jeûnes, car l'abstinence de nourriture est fructueuse quand la modération extérieure procède d'une discipline intérieure.

2. Nous allons donc célébrer, bien-aimés, un jeûne authentique et spirituel, qui sanctifie de sa purification et notre corps et notre âme; explorons les replis secrets de notre coeur et, par un examen équitable, discernons quelles sont les choses qui l'attristent et celles qui le réjouissent. S'il s'y rencontre quelque amour de la vaine gloire, quelque racine d'avarice, quelque poison d'envie que l'âme ne prenne rien de telles nourritures, mais que, appliquée aux délices qu'on trouve dans les vertus, elle préfère les mets du ciel à la volupté de la terre. Que l'homme reconnaisse la dignité de sa race et comprenne qu'il a été fait à l'image et ressemblance de son Créateur; qu'il ne s'épouvante pas des misères dans lesquelles il est tombé par suite de l'énorme et universel péché, au point de ne pas se retourner vers la miséricorde de celui qui le rétablit. Car c'est celui-là même qui dit : «Soyez saints, parce que je suis saint»; c'est-à-dire : «Choisissez-moi et abstenez-vous de ce qui me déplaît; faites ce que j'aime, aimez ce que je fais; et, lorsque ce que j'ordonne semble être difficile, recourez à celui qui ordonne, afin que le secours vienne d'où le commandement est donné; je ne refuserai pas l'aide, moi qui ai accordé le vouloir. Jeûnez de ce qui vous est ennemi, abstenez-vous de ce qui vous est contraire. Que je sois votre nourriture et votre boisson; personne ne désire en vain ce qui m'est propre; car si quelqu'un soupire vers moi, c'est grâce à mon concours qu'il me cherche.»

3. De telles exhortations, bien-aimés, par lesquelles notre Sauveur vous appelle aux biens immuables et aux joies éternelles, se trouvent à toutes les pages des divines Écritures et tout ce à quoi nous pousse l'enseignement des deux Testaments, c'est que nous nous attachions à la vertu et nous abstenions de la vanité. On ne peut, en effet, entrer en possession de ce qui est promis que si l'on a observé ce qui est ordonné. Or quoi de plus juste pour l'homme que de faire la volonté de celui dont il porte l'image et, en se privant de nourriture, de jeûner en s'obstinant de la loi du péché ? En effet, l'observance même de l'abstinence a été assignée aux quatre saisons, afin que, le cycle de l'année entière revenant sur lui-même, nous sachions que nous avons sans cesse besoin de purifications : ballottés que nous sommes parmi les vicissitudes de cette vie, nous devons toujours chercher à effacer par les jeûnes et les aumônes le péché causé par la faiblesse de la chair et l'impureté des désirs.

4. Souffrons donc quelque peu de la faim, bien-aimés, et de ce à quoi nous sommes accoutumés, retranchons quelque chose qui puisse être utile aux pauvres en mal de soulagement. Que la conscience des bons trouve ses délices dans les fruits de leur générosité : en donnant de la joie, tu recevras ce qui te rendra heureux. L'amour du prochain est amour de

Dieu, lequel a placé dans cette unité d'une double charité la plénitude de la loi et des prophètes; ainsi personne ne peut douter que ce ne soit à Dieu qu'il offre tout ce qu'il a donné à un homme, puisque notre Seigneur et Sauveur, parlant de l'aide et de la nourriture qu'il faut donner aux pauvres, a dit : «Ce que vous avez fait à l'un d'entre eux, c'est à moi que vous l'avez fait.»

Jeûnons donc mercredi et vendredi; et samedi, célébrons les veilles auprès du saint apôtre Pierre; nous croyons, en effet, que nous serons aidés par ses mérites et ses prières, en sorte que nous puissions plaire par l'offrande de notre jeûne à Dieu, le miséricordieux, par notre Seigneur Jésus Christ qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et l'Esprit saint dans les siècles des siècles. Amen.